

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Ministre*

**29 MARS 2010**

**Note à l'attention  
de Mesdames et Messieurs  
les Directeurs régionaux des affaires culturelles  
S/c de Madame et Messieurs les Préfets de région**

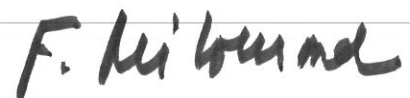
Nos réf. : CC/53/CBU

J'ai le grand plaisir de vous annoncer la création de la 1<sup>ère</sup> édition nationale de *À vous de lire !* du 27 au 30 mai prochain. Je veux faire de cette manifestation un moment fort de la politique que je mène au sein du ministère de la Culture et de la Communication.

*À vous de lire !* doit mobiliser les acteurs publics ainsi que les professionnels de la filière du livre afin d'offrir, à tous, le plaisir du livre et de la lecture dans les librairies mais également dans les lieux publics et sous toutes ses formes : lectures publiques, lectures en langage des signes, pique-nique littéraire, etc.

Cette manifestation nationale, que je veux la plus variée et étendue possible, sera également partagée au sein des hôpitaux à travers des animations au profit des patients et du personnel hospitalier, mais également au sein des établissements scolaires avec un matériel pédagogique et des textes sélectionnés spécialement pour eux.

Je compte sur vous pour mobiliser vos efforts, au service de chacun, en coordination avec le Centre national du livre ainsi que le département de l'information et de la communication du ministère, afin que ce printemps soit placé sous le signe de la lecture.



Frédéric MITTERRAND

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Directeur du Cabinet*

**29 MARS 2010**

**Note à l'attention  
de Mesdames et Messieurs  
les Directeurs régionaux des affaires culturelles  
S/c de Madame et Messieurs les Préfets de région**

Nos réf. : PLU/CC/53

**Objet** : Préparation de la 1<sup>ère</sup> édition nationale de *A vous de lire !* du 27 au 30 mai 2010.

Le Ministre de la Culture et de la Communication souhaite initier une nouvelle fête du livre, *A vous de lire !*, dans le cadre d'une ambition renouvelée pour la politique du livre et de la lecture. Cette ambition s'inscrit dans l'objectif prioritaire qu'il a fixé au ministère de la Culture et de la Communication : celui d'une culture pour chacun, en phase avec les réalités économiques et sociales de notre pays, permettant à chacun, quel que soit son origine sociale ou ethnique, sa localisation géographique et son âge, de rencontrer l'art et la culture.

Cette manifestation se fonde sur un principe participatif. Elle doit associer étroitement les populations, les acteurs associatifs, économiques et institutionnels.

*A vous de lire !* doit être un moment fort de la politique du ministère de la Culture et de la Communication en faveur du livre et de la lecture. Cette manifestation nationale témoignera chaque année au printemps du dynamisme de la vie littéraire sur tout le territoire au travers de multiples manifestations s'adressant à tous les publics, tous les milieux, surtout les plus éloignés des pratiques de lecture. S'appuyant sur des initiatives diverses et audacieuses portées par les collectivités territoriales, elle invitera chacun à devenir acteur de l'événement et à s'emparer de l'espace public.

Aux côtés du ministère de la Culture et de la Communication, d'autres ministères apporteront leur concours à la manifestation : Justice et Libertés ; Affaires étrangères et européennes ; Intérieur, Outre-Mer et Collectivités territoriales ; Education nationale ; Santé et Sports.

## **I. Un objectif national : lire partout et pour tous.**

*A vous de lire !* sera l'occasion de promouvoir le livre et la lecture dans les villes et villages, hors des lieux qui lui sont traditionnellement dédiés. *A vous de lire* pourra gagner les rues, les places, les marchés, les centres commerciaux, les terrasses des cafés, les parcs et jardins publics, les transports en commun, tout lieu où la lecture peut s'offrir en partage, sans oublier les hôpitaux et les maisons d'arrêt.

*A vous de lire !* mobilisera les professionnels du livre, auteurs, éditeurs, libraires, associations et fédérations d'éducation populaire, réseaux de lecture publique et de l'enseignement, ainsi que les responsables de lieux à vocation culturelle.

*A vous de lire !* reflètera la lecture dans toutes ses déclinaisons, des plus traditionnelles aux plus insolites : lecture d'un ouvrage en continu menée par le public, mise en espace de textes, textes choisis du livre « qui a changé ma vie », lecture en langage des signes, performances, bal littéraire, pique-nique littéraire, ou toute autre forme de lecture vagabonde. Internet et ses réseaux sociaux décupleront ces initiatives, notamment sur le site [www.avousdelire.fr](http://www.avousdelire.fr).

J'insiste pour que vous favorisiez l'émergence de projets atteignant une envergure nationale sur lesquels pourront se concentrer une partie des aides à la mesure des publics que ces manifestations seront susceptibles d'attirer et de leur rayonnement. Les demandes de dossiers de subvention seront à adresser au Centre national du livre avant le 20 avril 2010.

## **II. Un événement fédérateur.**

### **A. *A vous de lire !* dans les librairies**

*A vous de lire !* sera l'occasion de mettre en lumière le rôle essentiel de la librairie indépendante dans la diffusion du livre et l'accès à la culture. Toutes les librairies seront mobilisées, en particulier celles ayant reçu le label « Librairie indépendante de référence » (LIR). Toutes les librairies organisant des manifestations bénéficieront du routage direct du matériel de communication (affiches, signets, livret pour la jeunesse).

### **B. *A vous de lire !* à l'hôpital et en clinique**

Je souhaite que *A vous de lire !* mette en œuvre des lectures et des animations littéraires dans les hôpitaux à destination des patients et du personnel hospitalier. Cette collaboration s'inscrit dans l'application de la convention du 4.05.1999 relative au développement des activités culturelles dans les hôpitaux et du protocole d'accord du 10.01.2006.

.../...

### **C. *À vous de lire !* dans les établissements scolaires**

Sur le thème « mon livre préféré », le ministère de l'Éducation nationale, le Syndicat national de l'édition et le CNL ont conçu un matériel pédagogique qui sera diffusé auprès des classes de CM1 et CM2. Une version téléchargeable sera proposée sur les sites [www.avousdelire.fr](http://www.avousdelire.fr) et [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

Le groupe Bayard et La Joie par les livres proposeront une plaquette de 100 titres pour la jeunesse. Elle sera diffusée à 300 000 exemplaires dans les librairies de premier niveau et les bibliothèques.

### **III. Communication de *À vous de lire !***

Je souhaite que la communication de *À vous de lire !* fasse l'objet de la meilleure coordination possible. Cette coordination sera assurée par le commissariat général du CNL en lien avec le département de l'information et de la communication (DIC) du ministère et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Vous demanderez aux chargés de communication des DRAC de rechercher, en liaison avec les conseillers pour le livre et la lecture, tout partenariat avec la presse quotidienne régionale pour la diffusion des programmes régionaux de *À vous de lire !* qui seront par ailleurs consultables sur le site [www.avousdelire.fr](http://www.avousdelire.fr).

Je vous serais obligé d'informer le CNL des manifestations significatives de votre région afin d'alimenter le dossier de presse national élaboré à cette occasion et de bien vouloir transmettre les dossiers de presse réalisés dans vos régions à l'issue de la manifestation.

J'insiste pour que l'identité de *À vous de lire !* apparaisse distinctement sur tous les supports de communication, à travers l'usage du visuel qui sera disponible et téléchargeable sur le site [www.avousdelire.fr](http://www.avousdelire.fr).

Je vous remercie de la contribution que vous voudrez bien apporter à la mise en œuvre de cette manifestation à laquelle j'attache la plus grande importance. Je sais pouvoir compter sur votre implication personnelle, qui sera déterminante.

Pierre HANOTAUX

